

PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET Pôle de la communication interministérielle

Strasbourg, le 14 juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Permis de conduire et immatriculation des véhicules

Nouveaux services à l'usager

Afin de limiter les déplacements des usagers en préfecture et dans le cadre de la modernisation de l'État, sont disponibles par téléprocédures sur internet :

- l'ensemble des démarches concernant les permis de conduire. Tous les éléments de la demande sont transmis de manière dématérialisée, les données d'état civil, la photo, la signature ainsi que les pièces justificatives,
- les demandes de duplicata du certificat d'immatriculation pour perte, vol ou détérioration.

Par ailleurs, le dépôt et le retrait des permis de conduire internationaux se font dorénavant uniquement par courrier. L'usager est invité à faire parvenir sa demande au moins un mois avant son départ.

L'ensemble de ces informations est disponible sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin :

www.bas-rhin.gouv.fr rubriques « Permis de conduire » et « Système d'immatriculation des véhicules »